Nations Unies A/53/PV.29

# Assemblée générale

Cinquante-troisième session

*Documents officiels*

**29**e séance plénière
Mardi 6 octobre 1998, à 10 heures
New York

*Président* : M. Opertti . . . . . (Uruguay)

*La séance est ouverte à 10 h 5.*

**Allocution de M. Festus Mogae, Président de la République du Botswana**

**Le Président** (*interprétation de l'espagnol*) : L'Assemblée va tout d'abord entendre une allocution du Président de la République du Botswana.

*M. Festus Mogae, Président de la République du Botswana, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.*

**Le Président** (*interprétation de l'espagnol*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies au Président de la République du Botswana, S. E. M. Festus Mogae, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

**Le Président Mogae** (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord d'exprimer le grand plaisir que j'ai à vous voir présider les travaux de la cinquante-troisième session de l'Assemblée générale. Nous sommes convaincus que, sous votre direction compétente, les travaux de cette session seront un franc succès. Je puis vous assurer de la coopération et de l'appui de la délégation de mon pays tout au long de votre mandat.

Qu'il me soit également permis de rendre un hommage bien mérité au Secrétaire général et à ses collaborateurs pour les efforts inlassables qu'ils déploient, souvent dans des conditions extrêmement éprouvantes, pour donner une expression concrète aux nobles idéaux consacrés par la Charte des Nations Unies. Ils méritent le plein soutien et l'entière coopération de tous les États Membres et de leurs peuples.

Alors que nous nous approchons du nouveau millénaire, nous sommes pleinement conscients de l'omniprésence de la guerre et des ravages qu'elle continue de causer sur pratiquement tous les continents du monde. Il est vrai que les guerres locales n'ont jusqu'à ce jour posé aucune grave menace à la paix et à la sécurité internationales, mais, au dire de certains, elles ont déjà fait plus de morts et de blessés que les deux guerres mondiales ensemble. Et à en juger par le nombre de personnes qui y ont trouvé la mort et des autres conséquences qu'elles ont eues, ces guerres, quelle que soit leur cause, sont une réalité pour ceux qui y combattent et pour les peuples innocents qui sont pris sous les feux croisés. Force est de constater que toutes les générations qui se sont succédé n'ont pas été préservées du fléau de la guerre, conformément à la promesse faite il y a 50 ans par les pères fondateurs de l'Organisation. Dans l'histoire humaine, 50 ans, c'est peu. C'est cependant assez pour émettre le jugement que les êtres humains d'aujourd'hui, à l'instar de leurs prédécesseurs dans l'histoire, n'ont pas appris à se passer de la guerre — ou plutôt, n'ont pas appris comment coexister dans des relations de bon voisinage.

98-85998 (F)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'un mois à compter de la date de la séance*, au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

L'existence de guerres et de conflits entre nations et en leur sein a souvent donné lieu à de nombreuses critiques à l'égard de l'Organisation des Nations Unies, comme si cette dernière pouvait, d'un coup de baguette magique, résoudre tous les problèmes qui lui sont soumis. C'est vrai que l'activité et l'efficacité de l'ONU pourraient être améliorées. C'est certain que le génocide au Rwanda en 1994 aurait pu être évité si l'on avait fait preuve de plus de détermination et de prévoyance.

Hélas, en s'arrogeant certains pouvoirs extraordinaires, les pères de la Charte ont légué à l'Organisation certaines imperfections qui se sont révélées être de sérieux obstacles à son efficacité dans le règlement des conflits. Tant que l'Organisation restera l'oeuvre du système des États-nations qui n'y voient que leur propre intérêt, on ne peut s'attendre à ce qu'il en soit différemment. Mais nous pouvons certainement en améliorer le fonctionnement à un niveau acceptable afin qu'elle puisse répondre à ce que l'on attend d'elle. Malgré ses imperfections, il est dans l'intérêt individuel de tous les États Membres, quoi qu'ils prétendent, qu'elle continue d'exister. Sinon, les États Membres qui se sentent lésés auraient depuis longtemps quitté l'Organisation. Les États Membres devraient donc s'engager à s'acquitter de leurs quotes-parts au budget de l'ONU en temps voulu et sans condition.

Idéalement, l'ONU aurait dû mettre au point un mécanisme lui permettant de gérer les situations de conflit et de les prévenir. Cependant, dans le monde où nous vivons, l'idéal et le réel ne se rejoignent pas souvent. À la diplomatie préventive devraient rapidement succéder des opérations énergiques de maintien de la paix dès qu'il est établi qu'une situation de conflit ne peut être réglée par le dialogue. Le déploiement préventif a été utilisé avec succès en ex-République yougoslave de Macédoine, et la séparation des forces belligérantes a également réussi à contenir la situation qui risquait autrement de devenir explosive à Chypre et au Liban.

L'expérience africaine du maintien de la paix a été légèrement différente. Dans la plupart des cas, les conflits ont couvé et se sont embrasés pour finalement atteindre des proportions catastrophiques dans notre continent, en raison de l'inertie internationale — ou devrions-nous plutôt l'appeler la «lassitude vis-à-vis de l'Afrique»? Le Libéria, la Sierra Leone, la région des Grands Lacs et d'autres encore en sont autant d'exemples. Les États africains ne demandent qu'à jouer leur rôle dans les opérations de maintien de la paix sur le continent mais, à l'évidence, il leur manque les moyens logistiques et les ressources financières nécessaires. La capacité africaine de maintien de la paix a certes besoin d'être grandement améliorée, mais l'Afrique a acquis, au fil des années, une expérience pratique tant sur le terrain que par sa coopération avec d'autres pays. L'Afrique a donc une capacité relativement sophistiquée pour s'acquitter de ses responsabilités dans le domaine du maintien de la paix.

Je dois dire que je me sens blessé dans ma fierté d'Africain quand j'entends dire que les situations de conflit en Afrique dominent l'ordre du jour du Conseil de sécurité. C'est un honneur douteux, si l'on peut parler ici d'honneur. Il faut cependant reconnaître que les problèmes de l'Afrique sont également les problèmes de la communauté internationale. Ce sont les problèmes de l'ONU, à laquelle incombe, aux termes catégoriques de sa Charte, la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Cette responsabilité a été confiée à l'Organisation. Cette dernière ne peut s'y dérober par opportunisme, pour quelque région du monde que ce soit. Les conflits africains méritent l'attention égale de l'Organisation, dont tous les États africains sont Membres et à laquelle ils payent leurs contributions, aussi modestes soient-elles, et leur règlement n'incombe pas aux Africains seulement.

Si j'ai consacré une grande partie de mon intervention au rôle de l'ONU dans la gestion des crises et dans le relâchement des tensions, ce n'est pas par manque d'intérêt pour les autres questions tout aussi pressantes de notre temps. Les crises et les tensions, de par leur nature même, présupposent un manque de sécurité, un mouvement des populations et, très souvent, une intolérance profondément enracinée. À l'évidence, lorsqu'un peuple prend les armes contre ses voisins, l'humanité inhérente à tout individu fait place à la bestialité latente dans chacun de nous. On ne peut comprendre comment les auteurs d'actes de génocide et d'autres crimes graves contre l'humanité parviennent à vivre en paix avec leur conscience ou à mener une vie normale après avoir commis des actes criminels aussi haineux.

La création, l'été dernier, de la Cour pénale internationale contribuera, espérons-le, à faire en sorte que les auteurs d'actes de génocide, de crimes contre l'humanité et d'autres actes inhumains ne demeurent pas impunis. Nous espérons que la Cour pénale internationale aura un effet dissuasif sur ceux qui ont l'intention de commettre des crimes aussi graves. La condamnation par le Tribunal pour le Rwanda de deux personnalités éminentes impliquées dans les actes de génocide perpétrés au Rwanda en 1994 a également servi d'avertissement aux auteurs potentiels d'actes similaires que la communauté internationale ne peut plus tolérer leurs actes diaboliques.

Les violations des droits de l'homme sont tout aussi intolérables et immorales. Les institutions de défense des droits de l'homme devraient être habilitées à prendre des mesures ayant force de loi à l'encontre des auteurs de violations des droits de l'homme. Ces violations sont à l'origine de la plupart des conflits horribles qui ont ravagé des sociétés sur tous les continents tout au long de ce siècle marqué par la violence. Nous partageons entièrement l'avis du Secrétaire général exprimé dans son rapport annuel sur l'activité de l'Organisation,

> «Si les droits de la personne humaine ne sont pas protégés, c'est l'ensemble de la société qui souffre. Toutefois, les libertés fondamentales sont pratiquement vidées de leur substance par les guerres civiles ou les privations économiques, sociales ou culturelles — et souvent, en fait, par une combinaison de tous ces facteurs.» (*A/53/1, par. 171*)

Dès lors, en cette année où nous commémorons le cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, la communauté des nations civilisées à laquelle nous appartenons tous doit réaffirmer son attachement aux idéaux des droits de l'homme consacrés dans la Déclaration et sa détermination de défendre ces idéaux.

La mondialisation et la libéralisation économique ont donné lieu à un essor sans précédent des échanges et du commerce mondiaux, mais elles ont également accentué les déséquilibres dans les relations économiques internationales. La grande majorité des pays, en particulier en Afrique, sont toujours en marge de l'économie mondiale. Le problème est encore aggravé par le fait que l'aide publique au développement a chuté à un niveau sans précédent.

En Afrique, les conflits armés ont gravement compromis les perspectives de développement. La corruption a également été l'une des plus grandes entraves au développement. Il y a cependant des raisons d'être optimiste. La majorité des pays africains ont introduit des réformes pour parvenir à la croissance et au développement économiques et appliquent entre autres des politiques macroéconomiques saines et une bonne gouvernance dans le respect de l'état de droit et des droits de l'homme. Ils ont adopté des mesures difficiles pour procéder à des réformes budgétaires, lever les restrictions sur les paiements en cours et maîtriser le crédit et l'expansion monétaire. Au cours des dernières années, les résultats économiques de l'Afrique ont eu tendance à s'améliorer. En 1997, près de 60 % des pays africains ont enregistré des taux de croissance supérieurs à leur taux de croissance démographique et 30 % environ ont connu des taux de croissance économique de plus de 5 %.

L'Afrique, cependant, a toujours besoin du soutien et de l'assistance tangibles de la communauté internationale. Nous reconnaissons que c'est avant tout aux Africains qu'il incombe de réduire la marginalisation de leur continent vis-à-vis de l'économie mondiale. Mais, pour que l'Afrique parvienne à des réalisations concrètes et qu'elle rompe avec la pauvreté et le sous-développement, il faudrait un nouveau type de partenariat avec le monde développé afin d'accroître les échanges commerciaux et la part de la prospérité mondiale qui revient au continent. Les pays africains ont besoin d'un accès plus large aux marchés mondiaux, des investissements étrangers directs plus importants, des transferts technologiques et d'une aide publique au développement accrue.

Il conviendrait d'inverser la tendance constante à la baisse de l'aide publique au développement. De la même façon, la dette extérieure est un problème qui doit être examiné d'urgence. En fait, le fardeau de la dette continue d'être l'un des obstacles principaux à la croissance et au développement économiques. La nouvelle initiative adoptée par les institutions de Bretton Woods afin de réduire la dette multilatérale des pays pauvres très endettés est une mesure que nous saluons, même si sa mise en oeuvre a été très décevante et terriblement lente. Le Botswana estime que la seule solution viable au problème de la dette auquel sont confrontés les pays les plus pauvres est son annulation pure et simple.

Les objectifs principaux de la stratégie de développement du Botswana sont la création d'emplois et la réduction de la pauvreté. L'absence de revenus est la cause la plus directe de la pauvreté au sein de notre population. Les possibilités d'emploi ont considérablement augmenté ces dernières années, mais le taux élevé de chômage demeure inacceptable. Pour améliorer la situation, le Botswana a pris au cours de ces dernières années des mesures destinées à instaurer un climat propice à l'investissement, dont des mesures d'incitation pour les petites et moyennes entreprises. Je suis persuadé qu'avec le soutien de nos partenaires de développement nos efforts porteront leurs fruits.

Avant de terminer mon intervention, je voudrais dire quelques mots au sujet des récents événements en Afrique australe. Le 16 septembre 1998, il y a eu une tentative de mettre un terme à l'ordre constitutionnel au Royaume du Lesotho en renversant un gouvernement démocratiquement élu. Des officiers subalternes des Forces de défense du Lesotho se sont mutinés et ont arrêté leurs supérieurs, y compris le commandant de l'armée. Des agents de l'État, y compris des ministres, ont été empêchés de se rendre à leur lieu de travail et il en est résulté un effondrement total

de l'ordre administratif du pays. L'activité criminelle et l'anarchie étaient généralisées. Il ne faisait aucun doute que le Lesotho était sur le point de sombrer dans la violence et le chaos total.

La crise était très alarmante en raison de ses implications pour la paix et la stabilité dans l'ensemble de la sous-région d'Afrique australe. Ceux qui ont pris part à ces violences n'ont fait aucun effort pour répondre aux appels en faveur d'un dialogue pacifique. Dans de telles circonstances, la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) ne pouvait rester indifférente. C'est pourquoi, le 21 septembre 1998, des membres des Forces de défense du Botswana et des Forces de défense d'Afrique du Sud sont entrées au Royaume du Lesotho en réponse à un appel en faveur d'une telle intervention lancé par le Gouvernement démocratiquement élu du Lesotho. Cette intervention vise à aider le peuple du Lesotho à instaurer les conditions qui lui permettront de régler ses différends de manière pacifique. Notre action est tout à fait conforme aux buts et aux principes de la Charte des Nations Unies, ainsi qu'à la résolution adoptée au sommet de l'Organisation de l'unité africaine, tenu à Harare en 1997, qui condamne le renversement de gouvernements légitimes par l'armée.

Je voudrais assurer l'Assemblée que l'intervention militaire du Botswana et de l'Afrique du Sud au Lesotho n'a pour motif que notre sincère volonté d'établir des conditions de paix et de sécurité dans un pays frère. Nous sommes aux prises avec une situation difficile, complexe et très instable. À ce titre, nos forces demeureront au Lesotho aussi longtemps que cela sera nécessaire pour rétablir l'ordre public et l'état de droit.

En ce qui concerne l'Angola, il devient de plus en plus clair que le chef de l'UNITA n'a pas l'intention de respecter ses obligations aux termes du Protocole de Lusaka. Étant donné le regain de violence dont s'est rendue coupable l'UNITA, la SADC est parvenue avec regret à la conclusion que M. Savimbi doit être tenu personnellement responsable des crimes de guerre que son mouvement a commis, et continue de commettre même après la signature de l'accord de paix. Le peuple angolais souffre depuis bien trop longtemps et il faut maintenant en terminer avec cette guerre fratricide qui a dévasté le pays.

De l'autre côté de la frontière de l'Angola las de la guerre, un autre pays de la SADC connaît un processus douloureux de renaissance nationale, violemment interrompu il y a deux mois par une rébellion qui, en ce moment même, est en train de miner inéluctablement ce qui reste d'énergie dans un pays déjà dévasté. Le peuple de la République démocratique du Congo mérite un répit. Grâce à l'aide opportune apportée par trois pays de la SADC en ce moment de grand danger, nous espérons vivement que la République démocratique du Congo reprendra bientôt la voie du renouveau dans un climat de paix et de tranquillité.

Je voudrais terminer en vous assurant, Monsieur le Président, et en assurant les nations réunies ici que la foi du Botswana dans l'Organisation des Nations Unies en tant que dépositaire universel des espoirs et des aspirations de l'humanité tout entière reste aussi forte que jamais. Nous continuerons d'oeuvrer assidûment pour améliorer l'efficacité de l'Organisation et la doter des moyens dont elle a besoin pour s'acquitter des tâches difficiles qui l'attendent.

**Le Président** (*interprétation de l'espagnol*) : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Président de la République du Botswana de la déclaration qu'il vient de faire.

*M. Festus Mogae, Président de la République du Botswana, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.*

**Point 85 de l'ordre du jour**

**Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects**

**Séance commémorative marquant le cinquantième anniversaire des opérations de maintien de la paix des Nations Unies**

**Projet de résolution (A/53/L.5)**

**Le Président** (*interprétation de l'espagnol*) : L'Assemblée générale va maintenant tenir la séance commémorative à l'occasion du cinquantième anniversaire des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, conformément à la décision qu'elle a prise à sa 3e session plénière et à sa résolution 52/69 du 10 décembre 1997.

Je suis très honoré et heureux de présider cette cérémonie de commémoration du cinquantième anniversaire des opérations de maintien de la paix.

Il s'agit là de beaucoup plus que d'un exercice de style. Cette cérémonie reflète le sentiment que chacun d'entre nous éprouve à l'égard du rôle important que ces opérations ont joué dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales. Et non moins important, elle devrait

nous donner l'occasion de réfléchir sur le rôle actuel et futur de ce type d'intervention des Nations Unies.

Les opérations de maintien de la paix vont de l'observation des processus électoraux à la vérification du respect des droits de l'homme, sans oublier les actions de rétablissement des institutions détruites et des services affectés par la guerre, la violence et l'instabilité.

Des centaines de milliers de soldats originaires de nombreux États ont participé à 49 reprises à ces opérations depuis 1948, et plus d'un millier de civils et militaires ont trouvé la mort — dont le Secrétaire général de l'ONU, M. Dag Hammarskjöld, en 1961 — dans de telles opérations menées sur tous les continents. Ces faits démontrent sans l'ombre d'un doute que la commémoration de ce cinquantenaire met en relief des aspects particuliers qui font date dans l'histoire de l'ONU.

Il est certain que beaucoup a été dit et écrit au sujet du caractère et de la portée juridiques des opérations de maintien de la paix, et les débats théoriques et politiques se poursuivent compte tenu des nouvelles formes que revêtent actuellement ces opérations.

Dans un premier temps, l'interposition, à la demande des États concernés, d'unités de soldats et d'observateurs civils mandatées par l'Organisation pour enrayer ou limiter les hostilités, surveiller l'application des accords de cessez-le-feu et participer en tant qu'acteur impartial à d'éventuelles négociations a été reconnue comme une application légitime de l'esprit et de la lettre des dispositions du Chapitre VI de la Charte. Cette application a été jugée légitime même lors de l'utilisation de forces militaires dotées d'armes légères, qui équivalait à une intervention apparentée aux mesures prévues au Chapitre VII et qui a inspiré à Dag Hammarskjöld une expression très heureuse lorsqu'il a dit que les opérations de maintien de la paix relevaient du «Chapitre VI et demi» de la Charte.

Pendant la guerre froide, compte tenu du cadre conceptuel que j'ai décrit, diverses opérations de maintien de la paix ont été mises sur pied qui ont contribué à éviter de nombreux conflits mettant en danger la paix et la sécurité internationales. Le caractère universel implicite de ces opérations ménageait les susceptibilités nationales et limitait la notion même de souveraineté des États, tout en facilitant le dialogue et les négociations entre les parties concernées.

La fin de l'ordre international bipolaire a entraîné une prolifération d'affrontements armés locaux aux origines multiples et complexes et a imposé à l'ONU de nouveaux défis difficiles à relever. Maints conflits internes, généralement non exempts de répercussions internationales, ont été assortis de graves menaces aux droits de l'homme et de situations d'urgence dramatiques. Ces événements se sont produits alors que l'ONU réaffirmait sa détermination d'oeuvrer pour la protection de ces valeurs fondamentales.

C'est à partir des années 80 — il faut rappeler que l'ONU a reçu en 1988 le prix Nobel de la paix — que les États Membres ont autorisé et encouragé l'application de nouvelles modalités pour les opérations de maintien de la paix, par lesquelles ont été concrétisés officiellement, par décision du Conseil de sécurité, les principes directeurs contenus dans l'Agenda pour la paix du Secrétaire général, de 1992. Ces nouvelles modalités mettaient l'accent sur la diplomatie préventive et le déploiement de forces avant l'éclatement des hostilités. Ainsi, 36 des 49 opérations de maintien de la paix organisées par l'ONU ont été lancées entre 1989 et 1998. Toutefois, ces chiffres n'illustrent pas à eux seuls le caractère qualitatif de ces opérations.

En effet, nous pouvons d'abord constater que le champ d'application des opérations de maintien de la paix a été étendu à certains conflits internes : le consentement préalable des parties a cessé d'être obligatoire, et le mandat des opérations a été considérablement élargi et couvre maintenant des aspects politiques, institutionnels et administratifs des États ou des parties concernés. En général, la règle d'or consistant à ne pas ouvrir le feu, sauf en cas de légitime défense, est appliquée plus souplement selon les circonstances, lorsqu'il est nécessaire de protéger la population civile déplacée ou touchée par un conflit ou de permettre l'acheminement des vivres et des secours d'urgence pour assurer sa survie.

Il faut aussi noter l'intervention de plus en plus fréquente de coalitions qui agissent avec l'autorisation officielle du Conseil de sécurité, ainsi que la contribution d'organisations régionales au titre du Chapitre VIII de la Charte.

Certains échecs subis par des opérations de maintien de la paix ont également suscité des critiques. On a affirmé la nécessité d'attribuer des mandats plus précis, de mieux définir les cadres d'action et de doter les opérations de moyens et de ressources appropriés. Pour y parvenir, il est indispensable que les États Membres s'acquittent pleinement et sans retard de leurs obligations financières.

Sur un plan plus général et plus important, nombre de pays ont exprimé des réserves au sujet du recours plus fréquent aux opérations de maintien de la paix et de la

portée plus large du mandat qui leur est confié. Ils invoquent dans ce cas les dispositions du paragraphe 7 de l'Article 2 de la Charte, qui interdisent toute intervention dans les affaires intérieures d'un pays.

Mais la vérité est que, au-delà de la prudence souhaitable avec laquelle devront être menées les opérations de maintien de la paix qui, après 50 ans, doivent être considérées indispensables au fonctionnement de l'ONU, il existe à leur sujet un consensus clair sur la nécessité de les renforcer pour en faire un instrument efficace au service de la paix contribuant véritablement à l'avènement d'un monde où s'exercent pleinement les droits de l'homme et où prévaut le devoir universel d'assistance humanitaire.

Ceux qui comprennent que la paix et les valeurs que je viens d'évoquer constituent la raison d'être même de l'ONU sont précisément les États Membres qui sont représentés à cette séance. En leur nom, la présidence de l'Assemblée générale a tenu à exprimer très sincèrement notre reconnaissance aux pionniers des opérations de maintien de la paix, à rendre un vif hommage à tous ceux qui y ont participé, dont beaucoup sont représentés ici. Elle veut aussi manifester notre reconnaissance et notre satisfaction pour l'excellent travail accompli par le Secrétariat dans ce domaine et honorer la mémoire des représentants héroïques, soldats et civils, dont quelques-uns originaires de mon pays, qui ont payé de leur vie la volonté des peuples d'instaurer un monde meilleur fondé sur la paix et la justice.

Ces idées et ces sentiments sont, à notre avis, très bien reflétés dans le texte de la déclaration, dont je me permets de recommander l'adoption par acclamation. Je donne maintenant la parole au Secrétaire général.

**Le Secrétaire général** (*interprétation de l'anglais*) : J'ai le grand honneur de commémorer avec l'Assemblée le cinquantième anniversaire des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, le cinquantième anniversaire de l'année où des soldats furent envoyés sur le terrain, sous un nouveau drapeau et pour une nouvelle mission : une mission de paix.

Il n'est pas exagéré de dire que cette mission était sans précédent dans l'histoire humaine. Il s'agissait d'une tentative d'affronter le pire chez l'homme et de vaincre avec ce qu'il a de meilleur, de répondre à la violence par la tolérance, à la force par la modération et à la guerre par la paix.

Cette mission a gagné sa place dans l'histoire comme le premier exemple de ce qui est devenu le maintien de la paix. Depuis lors, jour après jour, année après année, le personnel des Nations Unies chargé du maintien de la paix fait face à la menace et à la réalité des conflits, sans perdre confiance, ni céder, ni perdre espoir.

Depuis 1948, il y a eu 49 opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Trente-six d'entre elles ont été mises en place depuis 1988, année où les missions de maintien de la paix des Nations Unies ont reçu le prix Nobel de la paix. Plus de 750 000 éléments militaires et de police civile et des milliers d'autres civils, de 118 pays, ont servi dans ces opérations, et 14 000 y servent à ce jour.

Toutefois, aucun chiffre ne peut rendre fidèlement le sacrifice ultime que plus de 1 500 soldats de maintien de la paix ont fait au cours de ce demi-siècle. Nous rendons hommage aujourd'hui aux valeureux Casques bleus qui ont donné leur vie pour la cause de la paix. Les succès que nous avons obtenus sont dus à leur sacrifice, leur dévouement et leur héroïsme.

Je suis reconnaissant et particulièrement honoré d'annoncer qu'aujourd'hui, je remettrai à titre posthume à trois de nos soldats de maintien de la paix, en présence de leurs familles, une nouvelle médaille du nom de l'un d'entre eux, le Secrétaire général Dag Hammarskjöld.

L'ONU, issue des hostilités de deux guerres mondiales, s'est consacrée avant tout à la recherche de la paix, et pour reprendre les termes de la Charte, à «préserver les générations futures du fléau de la guerre». Il ne fait aucun doute que le maintien de la paix s'inscrit pleinement et fidèlement dans l'esprit de cet engagement. Mais l'on chercherait en vain dans la Charte une disposition particulière sur ces opérations.

Dès le début, le maintien de la paix a été improvisé. Cela me paraît être l'un de ses grands mérites. Il continue de montrer que l'ONU n'est pas une organisation rigide mais une institution dynamique et novatrice. En fait, le maintien de la paix a été l'une des nombreuses activités par lesquelles l'ONU a montré sa capacité à s'adapter aux circonstances, à surmonter les obstacles et à faire face efficacement aux problèmes qui se posent.

Non pas que l'évolution du maintien de la paix des Nations Unies — depuis les patrouilles de zones tampons clairement délimitées et de lignes de cessez-le-feu jusqu'aux opérations multidimensionnelles nettement plus complexes des années 90 — ait été simple ou sans heurt. Les espoirs placés dans le personnel de maintien de la paix ont dépassé les ressources mises à leur disposition. Ce qui leur était

demandé l'a souvent été en ignorant cruellement les réalités du terrain.

Au cours de décennies, nous avons obtenu des succès indéniables en Namibie, au Mozambique et en El Salvador. Nous avons pu sauvegarder la tranquillité dans des situations apparemment inextricables, comme à Chypre et au Moyen-Orient. Dans certaines régions, Rwanda et ex-Yougoslavie, nous sommes restés des spectateurs horrifiés et impuissants, alors que les crimes les plus abjects se commettaient. Là, les limites du maintien de la paix ont été définies très nettement. Nous avons appris, à nos dépens, que des forces légèrement armées dans des véhicules blancs et avec des casques bleus ne constituent pas la solution à tous les conflits. Parfois la paix doit être rétablie ou imposée avant d'être maintenue.

Nous ne cédons à personne dans notre regret et notre chagrin face à ces catastrophes que sont la perte de vies humaines, les destructions aveugles de villes et de villages, le déchirement du tissu de l'humanité qui, dans des circonstances normales, permet aux hommes et aux femmes d'origine différente de vivre pacifiquement ensemble. Nos succès les plus éclatants devront toujours se mesurer au souvenir de ces jours les plus funestes.

Mais ceci ne signifie pas que nous devrions succomber au fatalisme de ceux qui préféreraient rester chez eux alors que les conflits font rage et que des êtres humains souffrent quelque part au loin. C'est là la réponse du cynique et la solution du lâche. Ce n'est pas la nôtre.

Nous ne sommes pas ici aujourd'hui pour crier victoire. Nous ne pouvons prétendre que le maintien de la paix a été la réponse à tous les conflits, encore moins hélas qu'il a empêché la résurgence de génocides. Ce que nous pouvons affirmer avec fierté c'est que durant le premier demi-siècle de leur existence, les Casques bleus des Nations Unies ont sauvé des dizaines de milliers de vies.

Récemment, l'appui au maintien de la paix des Nations Unies semble s'amenuiser. Mais je suis sûr que l'histoire le considérera comme l'une des contributions les plus importantes et les plus durables de l'Organisation à la paix et à la sécurité internationales.

La mission de maintien de la paix des Nations Unies doit se poursuivre. Beaucoup reste à faire, trop d'innocents meurent, alors même que nous parlons, pour que nous envisagions de quitter le terrain aujourd'hui.

Après tout, la promesse du maintien de la paix n'a jamais été de mettre fin à la guerre. Le maintien de la paix est différent du rétablissement de la paix. Il peut contribuer à prévenir ou tout au moins à retarder la résurgence des conflits. Il peut contribuer, comme en ex-République yougoslave de Macédoine, à empêcher un conflit d'éclater en premier lieu, et surtout, il donne le temps et la latitude au règlement des conflits. Il accorde une chance à la paix. Si cette occasion n'est pas saisie, le personnel chargé de rétablir la paix ne sera pas en cause.

Les paroles d'Isaïe,

> «ils briseront leurs épées pour en faire des socs et leurs lances pour en faire des serpes. On ne lèvera plus l'épée nation contre nation, on n'apprendra plus à faire la guerre», (*La Bible, Isaïe 2:4*)

ne seront jamais plus qu'un idéal pour l'humanité. Si dans notre rôle de soldats de la paix des Nations Unies, nous pourrions faire en sorte que cet idéal soit plus vrai que faux, plus proche qu'inaccessible, plus apte à protéger les innocents qu'à enhardir les coupables, nous aurons accompli notre mission.

La volonté de paix doit exister chez les peuples et les parties mais la voie de la paix est une voie que nous, Nations Unies, pouvons aider à tracer. Nous l'avons fait au cours des 50 dernières années, et je suis sûr que nous pouvons continuer de le faire au cours du siècle à venir.

**Le Président** (*interprétation de l'espagnol*) : Je donne la parole au représentant du Népal, qui va parler au nom du Groupe des États d'Asie.

**M. Shah** (Népal) (*interprétation de l'anglais*) : En cette occasion solennelle, la commémoration de 50 années de maintien de la paix, je voudrais rendre l'hommage des États membres du Groupe asiatique aux plus de 1 500 soldats de la paix qui ont fait le sacrifice de leur vie au service des Nations Unies. Ils ont fait preuve au plus haut point de courage, d'idéalisme et de motivation.

Notre hommage s'adresse également aux milliers d'autres soldats de la paix qui sont devenus invalides en servant l'Organisation.

Au nom du Groupe des États d'Asie, je tiens à exprimer notre gratitude aux 14 500 militaires et agents de la police civile et qui servent actuellement la cause de la paix

au sein des 17 missions de maintien de la paix des Nations Unies qui se déroulent aux quatre coins du monde.

J'ai le grand honneur d'accueillir en cette salle, au nom du Groupe asiatique, les familles des premiers lauréats de la nouvelle médaille Dag Hammarskjöld, à savoir le regretté Secrétaire général Dag Hammarskjöld, le commandant René de Labarrière et le Comte Folke Bernadotte — ces martyrs de la paix, qui sont et resteront pour nous une source d'inspiration.

J'ai également l'honneur de saluer la présence à cette réunion commémorative de l'ancien Secrétaire général Javier Pérez de Cuéllar, d'anciens secrétaires généraux adjoints, de sous-secrétaires généraux, de représentants spéciaux du Secrétaire général, de représentants spéciaux adjoints, de commandants de la force, de chefs d'état-major, de chefs de missions d'observation, de conseillers militaires, de chefs de la police civile, de personnels du Siège et de personnel de terrain du Département des opérations de maintien de la paix, ainsi que de plusieurs anciens soldats de la paix. À tous, à des milliers d'autres qui ne pouvaient être présents et à ceux qui nous ont déjà quitté, le Groupe des États d'Asie est extrêmement reconnaissant pour le travail accompli.

Le maintien de la paix est un concept unique des Nations Unies en vertu duquel des troupes sont déployées non pour faire la guerre mais pour asseoir la paix. Dans son rôle principal de maintien de la paix et de la sécurité internationales, le maintien de la paix est et restera l'un des outils essentiels des Nations Unies. Cinquante ans après que la première opération de maintien de la paix a été décidée, le maintien de la paix continue à s'adapter à l'évolution des besoins et prend un caractère de plus en plus multidimensionnel. Nous constatons avec satisfaction que les efforts se poursuivent en vue de renforcer la capacité des Nations Unies de réagir rapidement aux exigences en matière de maintien de la paix et d'améliorer la gestion globale des missions de maintien de la paix.

**Le Président** (*interprétation de l'espagnol*) : Je donne la parole au représentant de la Pologne, qui va parler au nom du Groupe des États d'Europe orientale.

**M. Wyzner** (Pologne) (*interprétation de l'anglais*) : C'est vraiment pénétré d'un vif sentiment d'honneur et de fierté que je prends la parole aujourd'hui au nom du Groupe des États d'Europe orientale. C'est un honneur, parce que je m'adresse à l'Assemblée générale réunie pour une occasion des plus solennelles : la commémoration du cinquantenaire des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, et une fierté, parce que l'idée d'adopter la déclaration en hommage à ceux qui ont contribué au maintien de la paix de par le monde — sur la demande et au nom de tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies — provient du Groupe que je représente aujourd'hui, dont deux membres, l'Ukraine et la Pologne, sont les auteurs du projet de déclaration original.

L'initiative à laquelle je fais référence n'est pas le fruit du hasard. Elle illustre l'attachement des membres du Groupe des États d'Europe orientale aux idéaux consacrés dans la Charte des Nations Unies, ainsi que la force de leur engagement envers les activités de maintien de la paix.

Les membres de notre Groupe figurent parmi les plus grands fournisseurs de contingents. Leurs contingents nationaux représentent aujourd'hui plus de 12 % de l'ensemble des effectifs militaires des opérations de maintien de la paix des Nations Unies et servent actuellement dans toutes les opérations à l'exception de deux. L'un des membres du Groupe, la Pologne, est depuis quelque temps le plus grand fournisseur de troupes des Nations Unies.

Des occasions comme celle-ci nous incitent à la réflexion. Je me permettrai d'en livrer quelques-unes à l'Assemblée générale. Il est important de se rendre compte combien les opérations de maintien de la paix des Nations Unies sont devenues indispensables au cours de leurs 50 ans d'existence. Le mécanisme dont est dotée l'Organisation pour maintenir la paix et la sécurité internationales aurait été assurément incomplet et insuffisamment équipé sans la volonté des soldats de la paix de répondre à l'appel du Conseil de sécurité.

Après 50 ans d'existence et après avoir tant fait pour le monde, les opérations de maintien de la paix des Nations Unies devront nécessairement évoluer encore, pour pouvoir conserver leur pertinence et leur utilité de toujours. Ce que nous connaissons aujourd'hui est parfois assez éloigné du concept original de maintien de la paix. Les opérations contemporaines sont souvent des entreprises multidimensionnelles très complexes, nécessitant les services non seulement de spécialistes militaires mais d'experts civils, et elles sont souvent effectuées en coopération avec des organisations ou des arrangements régionaux, des organisations humanitaires et de nombreux autres organismes. Leur mandat va bien au-delà du maintien de la paix tel qu'on l'entend habituellement. De fait, on semble évoluer actuellement vers une participation accrue des opérations de maintien de la paix dans les diverses opérations de consolidation de la paix après les conflits.

Il reste encore beaucoup à faire pour préparer les Casques bleus à assumer ce genre de responsabilités et nous devons tous, Membres de l'ONU comme des principaux organes, jouer notre rôle dans la tâche à accomplir. Les 50 ans d'opérations de maintien de la paix des Nations Unies sont une immense source d'enseignements dont nous devons nous inspirer. Des enseignements tant positifs que négatifs. Les premiers ne nous fournissent pas nécessairement toutes les données dont nous avons besoin pour fonctionner dans les conditions souvent inhabituelles d'aujourd'hui; les seconds, si douloureux qu'ils soient, devront toujours être retenus au moment de préparer les opérations à venir.

Dans ce contexte, je voudrais mentionner un sujet particulier qui doit constamment retenir notre attention : la sûreté et la sécurité du personnel de maintien de la paix des Nations Unies. Il est extrêmement important, selon nous, que des mesures soient prises pour empêcher des attaques brutales et délibérées contre les soldats envoyés par l'ONU pour aider à juguler et à régler des conflits, et que soit assurée une protection suffisante au personnel militaire et civil. L'une de ces mesures devrait être l'entrée en vigueur rapide et l'acceptation universelle de la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé.

Grâce à ses prestations remarquables au fil des ans et à ses résultats incontestés, le maintien de la paix des Nations Unies est connu de millions de personnes dans le monde entier. Pour beaucoup d'entre elles la seule présence de soldats aux casques bleus génère l'espoir et la conviction qu'elles ne sont pas livrées à la guerre et aux atrocités.

Près de 750 000 soldats ont été envoyés par leurs gouvernements respectifs pour s'acquitter de mandats qui leur ont été confiés par le Conseil de sécurité. Parmi eux 1 581 ont fait le sacrifice ultime dans le cadre de nos efforts communs pour maintenir la paix et la sécurité. Nous nous inclinons en hommage à leur mémoire.

Nous rendons également hommage à tous leurs compagnons d'armes qui sont représentés ici par le groupe des anciens soldats de la paix. Leurs services sont hautement appréciés. Les honneurs et les prix qui leur ont été décernés, y compris le prix Nobel de la paix en 1988, sont amplement mérités.

Je voudrais exprimer notre reconnaissance toute spéciale au Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour sa contribution et sa direction uniques aussi bien à la tête de l'Organisation qu'auparavant en tant que Chef du Département des opérations de maintien de la paix.

Pour terminer, je peux assurer l'Assemblée générale que les membres du Groupe des États d'Europe orientale - mettront tout en oeuvre pour développer et renforcer encore la capacité des Nations Unies dans le domaine du maintien de la paix, un instrument précieux dont dispose la communauté internationale dans sa quête de la paix et de la sécurité.

**Le Président** (*interprétation de l'espagnol*) : L'orateur suivant est la représentante de la République dominicaine qui va parler au nom des États d'Amérique latine et des Caraïbes.

**Mme Aguiar** (République dominicaine) (*interprétation de l'espagnol*) : C'est pour moi un grand honneur de prendre la parole ici aujourd'hui, au nom des États d'Amérique latine et des Caraïbes, en cette occasion particulièrement importante pour les Nations Unies qu'est la commémoration du cinquantenaire des opérations de maintien de la paix.

Au cours de ces 50 années, les pays de notre région n'ont pas été indifférents aux activités de maintien de la paix des Nations Unies. À cet égard, il y a lieu de souligner que nos pays participent à 12 des 17 opérations en cours. Certains d'entre eux, comme l'Argentine, le Brésil, la Colombie et l'Uruguay fournissent des contingents depuis plus de 40 ans. Dans la région que je représente, les différends ont été traditionnellement réglés par des moyens pacifiques. Conformément au rapport du Secrétaire général de 1998, six opérations de maintien de la paix des Nations Unies se déroulent en Europe, quatre au Moyen-Orient, quatre en Afrique, deux en Asie et seulement une en Amérique latine et les Caraïbes, la Mission de police civile des Nations Unies en Haïti. C'est pourquoi je puis affirmer que notre région a traditionnellement fourni plus de personnel qu'elle n'en a reçu sur son territoire.

L'Amérique latine et les Caraïbes accordent une grande importance à tous les processus, tant de diplomatie préventive que de consolidation de la paix après les conflits, comme en témoigne le fait que notre participation aux opérations de maintien de la paix ne consiste pas seulement à fournir des contingents de police et de militaires. Le Mexique et la Colombie font également partie du Groupe des Amis du Secrétaire général pour le Guatemala, alors que l'Argentine, le Chili et le Venezuela font partie du Groupe des Amis du Secrétaire général pour Haïti.

En termes de contribution de personnel, il n'y a pas de distinction entre les grands pays et les petits pays. De fait, en 1995 l'Uruguay a été le plus gros fournisseur de troupes de la région. Les pays de la Communauté des Caraïbes ont, quant à eux, répondu de façon solidaire par leur participation à la Mission des Nations Unies en Haïti. Antigua-et-Barbuda, l'Argentine, les Bahamas, la Barbade, le Belize, le Guatemala, le Guyana, le Honduras, la Jamaïque, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, le Suriname et Trinité-et-Tobago y ont participé. El Salvador, l'Équateur et Cuba ont participé à d'autres missions, alors que le Brésil a eu une présence importante dans l'opération de maintien de la paix en Angola. La Bolivie et mon propre pays ont manifesté leur désir d'apporter prochainement leur contribution.

L'expérience de l'Amérique latine et des Caraïbes dans les opérations de maintien de la paix s'accroît chaque jour, non seulement sur le terrain mais également grâce aux cours destinés aux troupes et aux observateurs militaires qui sont dispensés au Centre d'entraînement régional, dont le siège est à Buenos Aires, et dans d'autres centres analogues comme celui de Montevideo. Souvent, ces cours sont organisés en coopération avec le personnel de centres d'autres régions.

L'ONU, en tant que courtier honnête et neutre, continue d'être un facteur essentiel du maintien de la paix et de l'instauration de la confiance. Pour être efficaces, les missions de paix doivent se faire avec le plein assentiment et la coopération des parties au conflit, et elles doivent constamment être impartiales et se fonder sur un mandat clair. Mais les États doivent appuyer ces efforts en fournissant un personnel qualifié ainsi que les ressources financières nécessaires. Les Nations Unies ne seront efficaces en la matière que dans la mesure où les États Membres le permettront.

Le Conseil de sécurité s'est acquitté de sa mission dans le processus de création des opérations de maintien de la paix. Depuis 1994, on a pu constater que les États Membres adoptent une approche plus homogène concernant les missions de paix. Des critères et des paramètres ont été définis pour la création ou la prolongation de ces opérations. De même, il faut reconnaître que la transparence des travaux du Conseil a augmenté et que des consultations avec les pays fournisseurs de contingents commencent à s'instaurer. Cette méthode judicieuse que nous apprécions à sa juste valeur et dont nous nous félicitons est, dans une large mesure, le résultat des propositions présentées par des pays de notre région. À cet égard, qu'il me soit permis de rappeler les propos du Représentant permanent du Chili, lorsque les consultations avec les États fournisseurs de contingents ont été institutionnalisées :

> «Les pays fournisseurs de troupes ont le droit d'être écoutés par le Conseil, et ce droit doit être reconnu *de jure* et pas simplement *de facto*.»

Au moment où nous célébrons le cinquantième anniversaire du déploiement des premiers Casques bleus dans le cadre de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve en Palestine, je souhaite terminer ma brève intervention en exprimant la reconnaissance sincère et l'hommage de l'Amérique latine et des Caraïbes à tous les hommes et à toutes les femmes qui ont donné leur vie alors qu'ils servaient humblement et discrètement sous le drapeau de l'Organisation.

Dans la Bible, livre sacré des chrétiens, il est écrit :

> «Qu'ils sont beaux, sur les montagnes, les pieds du messager qui annonce la paix». (*La Bible, Isaïe 52:7*)

L'allusion aux pieds renvoie à la vocation de service. Célébrons donc ces messagers de la paix.

**Le Président** (*interprétation de l'espagnol*) : Je donne la parole au représentant de l'Andorre, qui parlera au nom du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États.

**M. Minoves-Triquell** (Andorre) : Le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États se réjouit de pouvoir célébrer le cinquantième anniversaire des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Depuis 1948, près de 750 000 personnes ont contribué à ces opérations, se mettant ainsi au service des idéaux de paix et de progrès que des hommes et des femmes de bonne volonté nous ont légués dans la Charte de l'Organisation des Nations Unies, au lendemain des horreurs de la Seconde Guerre mondiale.

Il sied que nous rendions hommage en ce jour à tous ces soldats de la paix, la plupart anonymes. Combien de guerres auront été évitées grâce à leur courage? Combien de vies auront été sauvées par leurs sacrifices? C'est à eux que je m'adresse, au nom du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États, pour leur exprimer notre plus sincère reconnaissance.

Qu'il me soit permis aussi que je me souvienne particulièrement aujourd'hui de plus de 1 500 de nos semblables qui ont donné leur vie pour que la paix l'emporte sur la guerre. Ce sont là des êtres d'amour qui représentent ce qu'il y a de meilleur dans l'humanité. Leur sacrifice ultime

nous rappelle que les êtres humains sont capables de générosité devant la souffrance et de sérénité devant les passions destructrices des conflits armés, même au péril de leur propre existence. C'est là un gage prometteur pour le genre humain au troisième millénaire.

La médaille en mémoire de Dag Hammarskjöld, lui même mort au service de l'Organisation, est un monument établi par le Conseil de sécurité à la mémoire pérenne de ceux qui, au sein des Nations Unies, sont engagés dans le maintien de la paix. Le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États félicite de tout coeur les familles du commandant René de Labarrière, du Comte Folke Bernadotte et du Secrétaire général Dag Hammarskjöld pour l'attribution de cette médaille, qui leur revient en toute justice. Puisse la lumière de leurs oeuvres nous guider sur le long chemin de la paix!

(*L'orateur poursuit en espagnol*)

Au cours de ces 50 ans d'opérations de maintien de la paix, les États membres du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États, comme beaucoup d'autres États Membres de l'Organisation des Nations Unies, ont mis à disposition des hommes et des femmes, ainsi que des moyens importants, au service de ces opérations.

(*L'orateur poursuit en anglais*)

Dans un monde confronté jour après jour aux conflits ravivés par la fin de la guerre froide, il est important que ces opérations se poursuivent et progressent. Il est essentiel aussi que les personnes qui participent directement à ces opérations voient leur sécurité garantie sur le terrain. Les soldats de la paix, qui ont reçu le prix Nobel en 1988, doivent être respectés partout car sans eux, la guerre et le conflit se transforment en barbarie.

**Le Président** (*interprétation de l'espagnol*) : Je donne la parole au représentant des États-Unis, pays hôte.

**M. Burleigh** (États-Unis d'Amérique) (*interprétation de l'anglais*) : Il y a 50 ans, les Nations Unies engageaient une poignée d'observateurs militaires pour servir la cause de la paix dans ce qui deviendrait la première opération de maintien de la paix des Nations Unies. Au printemps 1948, après deux guerres mondiales et des siècles de conflits, le monde voyait des soldats oeuvrer pour la paix. Avec leurs collègues civils, ces soldats ont ouvert un nouveau chapitre dans l'histoire des affaires internationales. Au cours de ces 50 années, nos soldats de la paix ont continué à apporter la paix aux nombreux peuples victimes des ravages de la guerre et de la violence.

Pendant plus de cinq décennies, les Nations Unies ont relevé les défis de la paix à travers le monde. Au cours de cette période, nos soldats de la paix ont empêché des guerres, sauvé des vies et donné l'espoir dans le monde entier. C'est là un noble bilan, qui n'a pas son équivalent dans l'histoire, et un hommage rendu à ceux qui ont servi avec tant d'abnégation.

Il convient aujourd'hui que nous nous souvenions de nos soldats de la paix — hommes et femmes, jeunes et vieux, militaires et civils — qui ont sacrifié leur vie pour la cause de la paix. Dag Hammarskjöld a écrit qu'il nous faut «chercher comment faire de la mort un accomplissement». Les soldats de la paix des Nations Unies ont cherché la bonne voie, et leurs efforts et sacrifices n'ont pas été faits en vain car ils sont tombés pour que d'autres puissent vivre en paix. Le véritable hommage rendu à leur sacrifice, c'est cette paix qu'ils ont contribué à créer, ce sont ces vies qu'ils ont contribué à sauvegarder, c'est cette promesse qu'ils ont contribué à faire vivre afin de «préserver les générations futures du fléau de la guerre».

Au moment où nous célébrons les réalisations de 50 années de maintien de la paix sous les couleurs des Nations Unies, n'oublions pas les missions en cours et les sacrifices quotidiens de nos soldats de la paix sur le terrain. Qu'ils puissent triompher des nombreux obstacles auxquels ils doivent faire face. Que leur famille, leur nation et les Nations Unies les soutiennent alors qu'ils servent loin de leur foyer et de leur pays. Ils oeuvrent pour la paix jour après jour, et nous les en remercions.

Il ne suffit pas de leur rendre hommage aujourd'hui car il reste encore beaucoup à faire. Rendons hommage à nos défunts soldats de la paix avec des actes et non en paroles. Continuons d'oeuvrer, ici mais aussi sur le terrain, pour renforcer le maintien de la paix. Nous avons le pouvoir et le devoir de le faire. Réitérons aujourd'hui, comme l'ont fait nos soldats de la paix, notre engagement à servir la paix.

**Le Président** (*interprétation de l'espagnol*) : Je donne la parole au représentant de l'Afrique du Sud qui parlera au nom du Mouvement des pays non alignés.

**M. Vermeulen** (Afrique du Sud) (*interprétation de l'anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Mouvement des pays non alignés à cette séance commémorative marquant le cinquantième anniversaire des opérations

de maintien de la paix des Nations Unies. À cette occasion toute particulière, le Mouvement des pays non alignés souhaite rendre hommage à tous les hommes et à toutes les femmes qui, au cours des 50 dernières années, ont servi en tant que soldats de la paix, partout dans le monde, sous le drapeau des Nations Unies. Nous honorons la mémoire de tous ceux qui ont sacrifié leur vie dans la quête de la paix. Nous nous félicitons, nous aussi, de la création de la médaille Dag Hammarskjöld décernée en hommage à ceux qui ont fait le sacrifice suprême en servant dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Tout en reconnaissant pleinement l'importance des efforts déployés par les Nations Unies en faveur du maintien de la paix, le Mouvement des pays non alignés estime nécessaire de procéder à un examen global de toute la question du maintien de la paix. Cette question a retenu tout particulièrement l'attention du Mouvement des pays non alignés lors de sa réunion au sommet qui a eu lieu à Durban en Afrique du Sud, le mois dernier.

Le Mouvement des pays non alignés réitère son engagement et sa volonté d'appuyer sans réserve les soldats de la paix des Nations Unies afin qu'ils puissent s'acquitter avec succès des tâches qui leur sont confiées. Cependant, alors que nous faisons le bilan des 50 années de maintien de la paix des Nations Unies, nous devons nous rappeler que la paix durable dépend en fin de compte de l'élimination des causes multiformes du conflit.

Les opérations de maintien de la paix sont un outil d'appoint dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, dont la responsabilité doit être partagée par nous tous. À cet égard, le Mouvement des pays non alignés tient une fois de plus à souligner la nécessité de tenir des consultations régulières et institutionnalisées entre les pays fournisseurs de contingents et le Conseil de sécurité, car c'est là une mesure importante pour le renforcement de la confiance, de la transparence et du partenariat.

Le maintien de la paix, à l'heure actuelle, est de plus en plus multidimensionnel et requiert une approche plus concrète permettant de coordonner les tâches militaires essentielles avec l'assistance humanitaire. Comme on l'a déclaré dans le passé au sein du Mouvement des pays non alignés, pour s'attaquer aux défis que pose cet élément multidimensionnel de maintien de la paix, nous devrons être à même de faire la distinction entre les opérations de maintien de la paix et l'aide humanitaire.

Cette distinction doit également s'appliquer à la police civile, dont le rôle est de plus en plus crucial. Je voudrais ici rappeler la décision prise par le Mouvement des pays non alignés en la matière, qui met en relief la nécessité urgente de mettre au point des directives convenues sur les principes régissant le rôle du personnel de la police civile dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Plusieurs pays membres du Mouvement des pays non alignés figurent parmi les plus grands et les plus importants fournisseurs de contingents aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. À cette occasion, le Mouvement des pays non alignés souhaite insister sur le fait qu'il importe de régler la question des retards encourus dans le remboursement des frais de contingents et de location du matériel appartenant aux contingents, retards qui ont causé des difficultés à tous les pays fournisseurs de contingents et de matériels.

Enfin, je voudrais assurer l'Assemblée que le Mouvement des pays non alignés est attaché au maintien de la paix et qu'il continuera de jouer un rôle constructif dans le renforcement du maintien de la paix des Nations Unies dans le cadre du Comité spécial des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, qui est l'instance chargée de procéder à un examen global de toute la question du maintien de la paix sous tous ses aspects.

**Le Président** (*interprétation de l'espagnol*) : Je donne la parole au représentant du Nigéria, qui va parler au nom du Groupe des États de l'Afrique et en tant que Président du Comité spécial des opérations de maintien de la paix.

**M. Gambari** (Nigéria) (*interprétation de l'anglais*) : C'est une heureuse coïncidence que l'Assemblée générale à cette cinquante-troisième session, célèbre le cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme et, aujourd'hui, les 50 ans du maintien de la paix des Nations Unies. Il ne saurait y avoir de paix sans respect des libertés fondamentales et les droits de l'homme ne sauraient être exercés dans un climat de chaos national et de conflit. Plus que d'autres peut-être, nous, les Africains, reconnaissons ce lien, compte tenu notamment de notre récente histoire de lutte contre le colonialisme et l'apartheid et de la triste réalité des conflits qui persistent sur notre continent. Pour cette raison, nous, en Afrique, en tant que membres de la communauté internationale, sommes tout acquis aussi bien à la promotion des droits de l'homme qu'à la préservation de la paix et de la sécurité mondiales.

La commémoration aujourd'hui des 50 ans d'opérations de maintien de la paix des Nations Unies est une occasion de célébration et de réflexion. Alors que nous

sommes rassemblés ici, des hommes et des femmes en uniforme, portant le casque bleu des Nations Unies, sont sur le terrain et risquent leur vie au service de la paix et de la sécurité internationales. Nous saluons leur courage et leur abnégation. Nous reconnaissons également le fait que lorsque des États Membres de l'Organisation des Nations Unies déploient leurs soldats de la paix dans des situations de conflit, c'est en gage de leur plein attachement à la promotion de la paix et de la sécurité internationales. En confiant la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales au Conseil de sécurité, la Charte exige également des Membres des Nations Unies qu'ils créent et maintiennent l'essence même de cette paix que les gouvernements cherchent à établir : la promotion et la protection des droits politiques, économiques, culturels et sociaux de l'individu, de la communauté et de la société dans son ensemble.

Les États africains ont été les plus grands bénéficiaires des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, mais il faut également se rappeler que les États africains ont contribué de façon significative aux efforts internationaux du maintien de la paix. Nous avons envoyé des contingents, des observateurs et du personnel de la police civile, dont certains ont fait l'ultime sacrifice. Nous avons également fourni des commandants de la force pour certaines opérations de maintien de la paix des Nations Unies — certains sont d'ailleurs parmi nous aujourd'hui — et nous avons pour la plupart versé notre quote-part au titre des opérations de maintien de la paix.

En outre, depuis 1993, l'Organisation de l'unité africaine (OUA) a joué un rôle croissant dans le règlement des conflits sur notre continent. Le Mécanisme de l'OUA pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits constitue la réponse qu'a donnée l'Afrique à l'Agenda pour la paix des Nations Unies. Il prouve que les États membres de l'OUA reconnaissent qu'ils leur incombe de prendre des initiatives et d'appuyer les opérations de maintien de la paix et de la sécurité internationales, tout particulièrement sur leur continent.

Il y a quelques années, l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine ont convenu, dans le cadre de leur coopération, qu'il fallait de toute urgence renforcer la coopération dans le domaine de la prévention, de la gestion et du règlement des conflits. Ils ont convenu notamment que, tout d'abord, le lien étroit existant entre les droits de l'homme, la démocratie, la sécurité, la stabilité et le développement en Afrique requiert une coopération efficace entre eux. L'Agenda pour la paix des Nations Unies a donné aux deux organisations l'occasion de rendre un plus grand service, de façon compatible avec les buts et principes de la Charte des Nations Unies et de la Charte l'OUA.

Deuxièmement, ils ont convenu que l'OUA pouvait jouer un rôle constructif dans la prévention, la gestion et le règlement des conflits en Afrique, mais que l'ONU devait aider l'OUA à établir et à renforcer les structures et les procédures qui donneront une capacité accrue à régler les différends et à prévenir les conflits. Cela a d'ailleurs été confirmé par le Conseil de sécurité lors du débat sur la situation en Afrique, qui a eu lieu l'an dernier, et encore tout récemment, le mois dernier.

Enfin, nous estimons que la coopération entre l'ONU et l'OUA dans le domaine du maintien de la paix internationale doit être renforcée et améliorée dans l'intérêt tant de l'Afrique que du monde. Bien que nous insistions — et nous insisterons toujours — sur la disposition de la Charte qui stipule que c'est le Conseil de sécurité qui a la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales dans le monde entier, il y a, en fait, des cas où l'OUA a un avantage comparatif pour aider à prévenir, gérer et résoudre les conflits qui font rage sur notre continent. Par exemple, les membres de l'OUA sont plus proches des situations de conflit sur le continent, possèdent une meilleure connaissance des causes de ces conflits et font souvent preuve d'une plus grande volonté politique pour résoudre leurs propres problèmes. Qui plus est, les activités de maintien de la paix organisées sur le plan sous-régional et par l'OUA sont moins coûteuses que celles des Nations Unies. En outre, les organisations sous-régionales, telles que la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et la Communauté de développement de l'Afrique australe ont fait la preuve de leur volonté et de leur capacité de répondre aux défis du maintien de la paix et du rétablissement de la paix sur notre continent. Cependant, les organisations régionales et sous-régionales ont besoin de l'appui logistique et financier de la communauté internationale pour être des partenaires efficaces de l'ONU et surmonter les difficultés complexes et croissantes du maintien de la paix dans cette période d'après-guerre froide.

Prenant maintenant la parole en ma qualité de Président du Comité spécial des opérations de maintien de la paix, j'ai l'honneur de présenter à l'Assemblée générale le projet de résolution A/53/L.5 dont nous sommes saisis, où figure en annexe une Déclaration à l'occasion du cinquantième anniversaire des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

À un moment où le maintien de la paix présente de grands défis et joue un rôle crucial dans la sauvegarde de la paix et de la sécurité internationales, le Comité spécial des opérations de maintien de la paix estime qu'il est tout à fait approprié de marquer le cinquantième anniversaire des opérations de maintien de la paix en adoptant une déclaration officielle.

En adoptant la Déclaration dont nous sommes saisis, dont l'Ukraine a pris l'initiative mais qui a été rédigée et appuyée par le Comité spécial tout entier, l'Assemblée générale rendrait hommage aux centaines de milliers d'hommes et de femmes qui, au cours des 50 dernières années, ont servi sous le drapeau des Nation Unies dans près de 50 missions de par le monde.

Ce serait également un hommage à la mémoire de plus de 1 500 soldats de la paix qui ont fait le sacrifice de leur vie pour servir la paix, et à cet égard, nous nous féliciterons vivement de la création par le Conseil de sécurité de la médaille Dag Hammarskjöld.

Mais surtout, ce serait la réaffirmation de notre volonté de soutenir pleinement le personnel de maintien de la paix des Nations Unies afin qu'il puisse mener à bien les tâches qui lui sont confiées par les États Membres de l'Organisation.

**Le Président** (*interprétation de l'espagnol*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/53/L.5 intitulé «Cinquantième anniversaire des opérations de maintien de la paix».

Auparavant, je voudrais souhaiter la bienvenue au Secrétaire général M. Javier Pérez de Cuéllar, éminent Latino-Américain qui a été Secrétaire général de l'Organisation de 1982 à 1991.

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/53/L.5?

*Le projet de résolution A/53/L.5 est adopté* (résolution 53/2).

**Le Président** (*interprétation de l'espagnol*) : L'Assemblée en a ainsi terminé avec la séance commémorative marquant le cinquantième anniversaire des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

*La séance est levée à 11 h 40.*